

## AGENT·E TECHNIQUE SPÉCIALITÉ ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES LOCAUX

(adjoint·e technique de 1ère classe ; spécialité entretien et nettoyage des locaux)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

<b>Directions principales d'affectation :</b> Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT)	
<b>Lieu de Travail :</b>	Il existe une grande variété des lieux de travail selon la direction d'affectation mais tous sont situés dans Paris intramuros.
<b>Fonctions :</b>	<p>⇒ <b>A la DILT, l'agent agente peut être amené amenée à assurer le</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage des locaux administratifs et techniques <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nettoyage du mobilier et des verticaux (portes, armoires, placards, plinthes...)</li> <li>➤ Vidage des corbeilles - collecte sélective des déchets usuels</li> <li>➤ Nettoyage des sols (aspiration, balayage humide...)</li> <li>➤ Nettoyage spécifique (lustrage des sols cirés, décapage...)</li> <li>➤ Dépoussiérage des combinés téléphoniques</li> </ul> </li> <li>• Nettoyage des sanitaires <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Approvisionnement des consommables (savon liquide, papier toilettes...)</li> <li>➤ Nettoyage complet (rebord des cuvettes, sols, robinetterie...)</li> <li>➤ Dépoussiérage des appareils distributeurs</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Deux compétences particulières peuvent donner lieu à une reconnaissance spécifique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Relais d'équipe, sur proposition de l'inspecteur inspectrice de secteur : assurer un management de l'équipe et vérifier la bonne exécution des consignes notamment en l'absence de l'inspecteur :</b></li> </ul> <p><b>Attributions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il ou elle applique les instructions données par l'Inspecteur de secteur et fait avec lui régulièrement le point,</li> <li>➤ Il ou elle prend les initiatives nécessaires dans le cadre qui lui a été fixé en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement,</li> <li>➤ Il ou elle contacte au plus tôt l'inspecteur de secteur lorsque la situation n'est plus de sa compétence,</li> <li>➤ Il ou elle <b>exécute les tâches quotidiennes d'entretien qui lui sont confiées</b> tout en veillant à la bonne organisation et à l'exécution des prestations de nettoyage sur sa zone de responsabilité,</li> <li>➤ Il ou elle assure les liens nécessaires entre les agents de nettoyage, les services « prescripteurs » et l'inspecteur de secteur,</li> <li>➤ Il ou elle est l'interlocuteur (trice) privilégié(e) des services pour leurs demandes ponctuelles ou urgentes relatives aux petites interventions de nettoyage,</li> <li>➤ Lors de la prise de service, il ou elle contrôle les feuilles de présence et pourvoie, s'il le peut, aux remplacements nécessaires ; il ou elle prend contact avec les services en cas de difficultés particulières (problèmes de clé par exemple...),</li> <li>➤ Il ou elle fait une tournée en fin de matinée pour vérifier la propreté des locaux et particulièrement celle des toilettes,</li> <li>➤ Il ou elle veille à l'approvisionnement régulier des appareils sanitaires, à l'entretien correct des</li> </ul>

	<p>matériels de nettoyage et à l'utilisation des produits ménagers conformément à leur mode d'emploi,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il ou elle distribue les fongibles et participe à leur réapprovisionnement en fonction des stocks, sous le contrôle de l'inspecteur (trice)</li> </ul> <p>Le ou la relais d'équipe a donc un rôle de coordination tout en restant œuvrant(e) ; il ou elle ne constitue pas un niveau hiérarchique supplémentaire pour les agents(es) de nettoyage mais doit être un élément permettant une meilleure réactivité pour un service du nettoyage toujours plus performant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Frotteur-cireur, sur proposition de l'inspecteur (trice) de secteur : assurer l'entretien et la rénovation des sols :</b></li> </ul> <p><b>Attributions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b><u>Il ou elle exécute les tâches quotidiennes d'entretien qui lui sont confiées</u></b></li> <li>➤ Il ou elle est capable de déterminer la nature et la typologie des revêtements</li> <li>➤ Il ou elle utilise les produits spécifiques adaptés à cette nature</li> <li>➤ Il ou elle fait la remise en état par des traitements en rapport avec la typologie des revêtements</li> </ul>
<p><b>Temps de travail:</b></p>	<p>La durée de travail est en moyenne de 35 heures par semaine. 25 jours de CA et 4 RTT ( dont une pour la journée de solidarité)</p>
<p><b>Conditions de travail :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en raison des consignes de sécurité, notamment lors de la manipulation des produits ou de l'utilisation de machines, la maîtrise de la langue Française est impérative.</li> <li>- Les horaires de travail sont essentiellement effectués en locaux occupés. Suivant les besoins des sites, les horaires sont différents :</li> <li>- De 6 heures à 13 heures 05 (12h05 le vendredi)</li> <li>- de 7 heures à 14 heures 05 (13h05 le vendredi)</li> <li>- ou de 9 heures à 16 h 05 (15h05 le vendredi)</li> <li>- ou de 10 heures à 17 h 05 (16h05 le vendredi)</li> <li>- ou de 11 heures à 18 h 05 (17h05 le vendredi)</li> <li>- ou de 11 heures 55 à 19h00 (sur le secteur Hôtel de Ville uniquement).</li> </ul> <p>En raison de la pénibilité du travail, une bonne condition physique est indispensable</p>
<p><b>Rémunération:</b></p>	<p>La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2058 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes).</p> <p>Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale ainsi que le remboursement partiel domicile-travail.</p>
<p><b>Modalités de recrutement :</b></p>	<p>Le recrutement qui peut se dérouler en plusieurs phases est effectué par une sélection sur dossier et/ou des tests écrits après présélection des candidatures en fonction du profil des postes à pourvoir et/ou des tests oraux et/ou des tests pratiques.</p>
<p><b>Pour postuler :</b></p>	<p><a href="https://www.paris.fr/paris-recrute">https://www.paris.fr/paris-recrute</a></p> <p>ou en cas de difficultés vous présenter à</p> <p>Accueil du Bureau du recrutement </p> <p>2 rue de Lobau 75004 Paris</p> <p>Métro : Hôtel de Ville</p> <p>Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés.</p>

